

Monique Olivier, sa « peur » et ses « regrets »

Cour d'assises

Monique Olivier est jugée depuis hier par la cour d'assises des Hauts-de-Seine (Nanterre) pour complicité dans le meurtre de Joanna Parrish et les disparitions de Marie-Angèle Domece et Estelle Mouzin. Elle a été interrogée pendant plus de quatre heures, l'après-midi, sur sa trajectoire de vie. D'une enfance ordinaire à un parcours criminel.

Tiphaine Sirieix

tiphaine.sirieix@centrefrance.com

Elle a la même mine qu'à son premier procès en 2008. Fourniret en moins, la fatigue en plus. Cheveux blancs et coupe courte, grand sweat délavé, Monique Olivier a pris place dans le coin droit de la salle d'assises dans une cage vitrée. Elle s'est installée en quête d'un endroit où accrocher son regard. C'est une femme à la mine dé faite qui s'est présentée sous l'œil des caméras et les flashes des photographes. Elle a accepté d'être filmée et prise en photo à l'ouverture du procès devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, à Nanterre. Monique Olivier, 75 ans, répond de complicité dans trois crimes : le meurtre de Joanna Parrish, en 1990, et les disparitions de Marie-Angèle Domece en 1988 et d'Estelle Mouzin en 2003.

Ses premiers mots ont été adressés au président de la cour, Didier Safar. Le magistrat l'a interrogée sur sa volonté de s'exprimer au cours de ces trois semaines de procès : « Je vais faire de mon mieux », a répondu Monique Olivier. Attentive à la lec-

ture du dossier par le président, elle a peiné à finir ses deux premières phrases. « Non, je regrette tout ce qui s'est passé mais... écoutez tout ça, ça me fait... » « C'est tout ce que vous avez à dire, d'accord », l'a interrompu le président.

« Moi, dangereuse ?
Ça va pas la tête ? »,
s'est offusquée
Monique Olivier

L'oreille tournée vers la cour pour mieux entendre, la septuagénaire est revenue pendant plus de quatre heures, hier, sur sa trajectoire de vie. Sa voix est chevrotante, mais le ton plus assuré. D'une main tremblante, elle se pince le front. Les souvenirs sont parfois lointains.

Plus tôt, Didier Safar a rappelé l'essentiel : « Juger en cour d'assises, c'est non seulement connaître les faits précis commis et c'est, aussi, connaître la personnalité et le parcours de vie de l'accusé. C'est aussi tenter de savoir ce qui a pu mener à la commission des faits ». D'une enfance ordinaire, puis un mariage échoué, avant de sceller un pacte criminel avec Michel Fourniret, en 1987.

Née à Tours en 1948, l'accusée décrit une enfance « solitaire, mais normale. J'avais des copains, copines. » Elle reproche les infidélités de son père et l'alcoolisme de sa mère. « Mes parents n'étaient pas méchants, ils étaient très bien. C'est l'affection qui me manquait », poursuit-elle.

La vingtaine, Monique Olivier emménage chez un homme de 13 ans son aîné. Ils travaillent ensemble dans une auto-école. De cette relation naissent deux enfants. Le couple vit une dizaine d'années ensemble. Le mariage fait naufrage et Monique Olivier quitte son époux après une scène de violence. « Une tentative d'étranglement », mime-t-elle, les mains autour de son cou. « Ensuite, il m'a obligée à m'allonger dans la baignoire remplie d'eau et m'a appuyé la tête sous l'eau. Il n'y a eu que ça, mais ça a été suffisant ». Ce qu'elle appelle « le supplice de la baignoire ».

De « l'écriture » ou un dessin criminel ?

Prise d'ennui, en 1987, l'aide-soignante répond à une annonce de correspondance avec un détenu. Quelque 200 lettres seront échangées avec Michel Fourniret. Elles marqueront les prémices de leur relation. Seize ans de vie commune. Monique Olivier hausse les sourcils,



l'air désolé. Elle se dit « incapable de [se] débrouiller seule », sans lui. Le président est revenu sur une lettre écrite par l'accusée au détenu dont elle deviendra la complice : « C'est avec plaisir que j'exécuterai tes or-

dres. [...] Je veux travailler auprès de mon fauve ». La septuagénaire ne réagit qu'en secouant la tête. « C'est simplement de l'écriture... C'était stupide. »

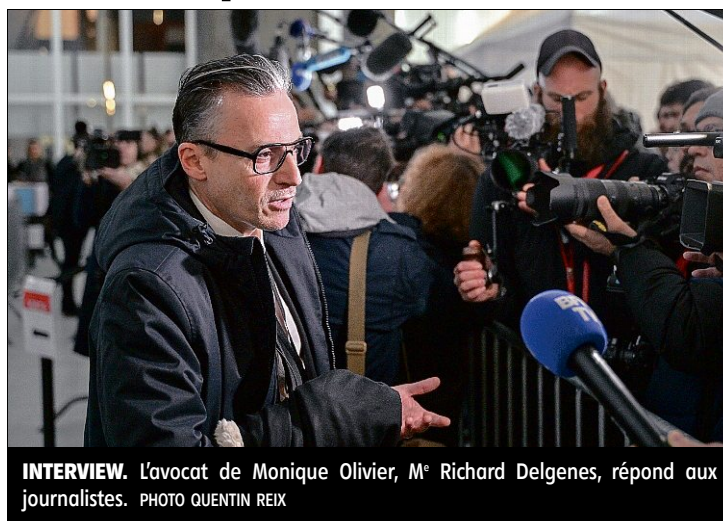
Monique Olivier balbutie. Les

Un procès médiatique hors norme suivi par 400 journalistes

Trois semaines de procès, 400 journalistes accrédités, des années d'instruction et de questions sans réponses. Le procès de Monique Olivier est l'un des événements les plus attendus de l'année judiciaire.

Hier matin, les journalistes de presse écrite, de radio et de télévision se massaient dès 7 h 30 devant le tribunal judiciaire de Nanterre. Même la chaîne de télévision britannique BBC, particulièrement intéressée par l'affaire Joanna Parrish, était là.

La salle d'audience n'a pas la capacité d'absorber la foule. Certains doivent se contenter d'une salle de retransmission dotée d'une immense télévision.



INTERVIEW. L'avocat de Monique Olivier, M^e Richard Delgenes, répond aux journalistes. PHOTO QUENTIN REIX

Peu après 10 heures, un murmur parcourt les rangées. L'accusée accepte d'être photographiée et filmée, en amont du procès. D'un coup, une vague de perches à micro, caméras et autres appareils photo surgissent devant le box encore vide.

La porte s'ouvre : Monique Olivier apparaît comme un animal pris dans les phares d'une voiture. Crispée. Puis gênée, baissant la tête devant tous ces flashes. Les avocats, eux aussi, doivent se prêter au jeu médiatique. À chaque suspension, c'est la course à la déclaration. Conscients de l'enjeu du procès pour leurs clients et au vu du retentissement médiatique, ils

s'y prêtent volontiers. Les parties civiles sont là aussi. Discrètes. Silencieuses. Le père d'Estelle Mouzin écoute attentivement les débats, tend l'oreille quand les échanges portent sur sa fille dont le corps n'a toujours pas été retrouvé. L'une des sœurs de Marie-Angèle Domece aussi.

« Je regrette tout ce qui s'est passé », déclare Monique Olivier, dans ses premiers mots. Un pas vers les familles, sincère ou calculé avant, peut-être, d'autres révélations ? Sur les lieux où sont enterrées Estelle Mouzin et Marie-Angèle Domece ? Rien n'est moins sûr. ■

Thomas Ribierre
thomas.ribierre@centrefrance.com

Fourniret s'est ouvert à Nanterre

**LE FAIT
DU JOUR**


JUSTICE. L'accusée Monique Olivier a accepté d'être filmée et prise en photo par la presse à l'ouverture du procès. PHOTO : QUENTIN REIX

hésitations se font plus longues. L'accusée peine à exprimer ce qu'elle a pourtant déjà raconté au procès de 2008. Elle avait été condamnée à la perpétuité pour complicité dans quatre autres meurtres et un viol commis par

son ex-mari.

Parfois déconcertante, la septuagénaire se présente aussi en victime de Michel Fourniret. « Moi dangereuse ? Ça va pas la tête ? »

Rien ne semble toutefois expli-

quer sa passivité, au terme de cette première journée de procès. Si ce n'est cette « peur » invoquée par une accusée lasse de se justifier tout au long d'un interrogatoire devenu poussif. « Cette peur ne repose sur rien

de tangible, finalement », commente Didier Safar. À l'ouverture du procès, il avait prévenu que « beaucoup de choses ont été écrites sur vous, Madame Olivier. J'estime que c'est à vous

d'expliquer cette trajectoire. » Elle a encore trois semaines devant elle. « Oui, je vais essayer de parler correctement, promet la septuagénaire. Même si j'ai déjà répondu à beaucoup de questions. » ■

« Ce qui est important, c'est de connaître son implication »

Les avocats de la partie civile et de Monique Olivier ont réagi aux premières déclarations de l'accusée, au cours de la première journée d'audience.

Pour l'avocat de la défense, M^e Richard Delgenes, « il y a trois Monique Olivier. Celle d'avant 1987, qui n'était pas une criminelle, bien au contraire, celle de 1987 à 2004 au moment des aveux, puis celle de 2004 à 2023 qui comparait devant une cour d'assises. »

Il a expliqué qu'il était difficile pour sa cliente de s'exprimer devant les parties civiles. « Parler devant les victimes, c'est radicalement différent que de par-



PARTIES CIVILES. M. Didier Seban s'est montré sceptique quant à de nouvelles révélations de Monique Olivier. PHOTO QUENTIN REIX

ler devant un juge d'instruction. Michel Fourniret disait : "je veux parler des meurtres devant les victimes, pas le juge d'instruction". Monique Olivier, c'est l'inverse. » Cependant, son conseil a espoir qu'elle parle, puisqu'elle l'a déjà fait par le passé. « Si elle n'incrimine pas Fourniret, il n'y a pas de procès. On attend qu'elle s'exprime sur ces meurtres. Mais je pense qu'elle en a refoulé beaucoup. Il faut que ça ressorte. »

M^e Didier Seban a exprimé son scepticisme quant à l'obtention de nouvelles réponses. « Ça fait des années qu'on essaye de trouver les clés, elle avance par crans. Elle n'est pas de bonne

foi. On va essayer d'avancer encore, pour les familles, c'est très important qu'on aille vers la vérité. Ce qui est important, c'est de connaître l'implication de Monique Olivier et si d'autres crimes ont été commis. » D'ailleurs, l'avocat a tenté d'arracher de nouveaux aveux sur une disparition en Belgique en 1993. Une jeune femme de 16 ans. « Ça n'a pas été jugé cette affaire ? », demande la principale intéressée. « Non pas celle-ci », répond le juge. « Je n'en sais rien, je n'ai rien à dire. Vous n'allez pas me mettre tous les crimes non résolus sur le dos », rétorque Monique Olivier. ■

T. R.